

	COMMUNE DE VOUZON	Année	2026
	DÉCISION DU MAIRE	Numéro	2026 / 2
		Date	20/04/2026
Objet : Marché de travaux relatif à l'aménagement de voirie et l'enfouissement des réseaux de la rue de Lamotte – Avenant n° 1			

Le Maire de Vouzon,

Vu l'article L.2122.22 et l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026/26 du 9 avril 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal et notamment l'alinéa n° 1 « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision n° 2025/2 du 9 septembre 2025 attribuant la réalisation des travaux d'aménagement de voirie et d'enfouissement des réseaux dans la rue de Lamotte à l'entreprise SOTRAP,

Vu le vote du budget primitif 2026 et, le cas échéant, les décisions modificatives afférentes,

Considérant qu'il y a lieu de diminuer le montant des travaux de 10 001.71 € HT (diminution de quantité de matériaux de voirie, suppression d'un puisard, suppression d'une haie de charmille) et d'augmenter le montant des travaux 35 944.00 € HT (augmentation de quantité de matériaux de voirie, branchements d'arrosage, réseau eaux pluviales),

DÉCIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de voirie et l'enfouissement des réseaux de la rue de Lamotte avec l'entreprise SOTRAP (41200 Romorantin-Lanthenay), entraînant une augmentation de 25 942.29 € soit + 8.70 % du montant du marché (ancien montant du marché : 298 393.75 € HT, nouveau montant du marché : 324 336.04 € HT).

Article 2 : que les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le comptable de Lamotte-Beuvron.

Fait à Vouzon, le 20 avril 2026

Le Maire,



Jean-François LAHAYE